

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Madame Laurence MULLER-BRONN

N° CP/2018/376 - 64030 - Château du Haut-Koenigsbourg
Proposition de valorisation de la contribution du Département dans le cadre du jumelage entre le château du Haut-Koenigsbourg et les établissements scolaires de la circonscription de SELESTAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de renouveler le jumelage à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et le Ministère de l'Education Nationale ainsi que le Ministère de la Culture jusqu'en 2021 ;
- de valoriser la participation financière du Département, pour les groupes scolaires qui participent aux opérations de jumelage ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluri-annuelle de jumelage, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que le Ministère de la Culture, pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, et autorise son président à signer la dite convention de jumelage, jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver la liste des établissements concernés pour l'année scolaire 2018/2019, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération ;
- de valoriser la participation du Département à hauteur de 6 000 €, pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et en 2020/2021 (ateliers et visites réalisées au château).

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121203-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/11/18